

Sujet : [INTERNET] E. P. parc éolien de Saint-Sulpice-les -Feuilles

De : Marie-Amélie Thaury <marieamelie.thaury@gmail.com>

Date : 27/12/2021 18:20

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire,

Je vous prie de trouver ci-joint les motivations de ma désapprobation face au projet de parc éolien de Saint Sulpice les Feuilles.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire, en l'expression de mes respectueux sentiments.

Marie Amélie Thaury

—Pièces jointes : —

2021-12-24 Courrier projet St Sulpice.pdf

285 Ko

Marie Amélie Thaury
1, le Play
87160 Cromac

le 24/12/2021

Président de la Commission d'Enquête,
pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire,

J'ai appris que vous étiez en train de réaliser une étude en vue de l'implantation de 6 éoliennes à côté de à Saint Sulpice les Feuilles.

Je voulais par ce courrier vous témoigner de mon inquiétude par rapport à l'implantation de ces machines.

Notre territoire va être envahi par ces machines et ayant visité plusieurs parcs dans la région (La Souterraine, Lussac, Azerables), je me suis rendu compte :

1. Qu'ils portent une atteinte grave aux paysages naturels et de détruisent le charme fragile de ce paysage attachant par son harmonieuse douceur,
2. Qu'ils apportent une nuisance sonore importante par un bruit de fond continu,
3. Qu'ils font baisser encore l'immobilier dans notre région,
4. Qu'ils ne remplissent pas les objectifs de réduction de CO2 annoncés car la production est aléatoire et doit être relayée par des centrales à charbon ou au gaz,
5. Qu'ils vont être en covisibilité avec les Monuments Historiques

Je suis très surpris ces enjeux soient sous-estimés.

Ces monuments sont répartis dans toute l'aire (rapprochée, intermédiaire et éloignée). Au vu de la hauteur des éoliennes, ils auront une sensibilité forte à modéré en fonction de leur distance et de leur emplacement.

A Cromac l'église St Sylvain, au Bras, le Dolmen seront particulièrement touchés.

Je suis aussi très inquiète pour la faune et la flore :

Comment peut-on aujourd'hui ériger un parc éolien à quelques dizaines de mètre d'une ZNIEFF 740002782 ?

Située dans le nord de la Haute-Vienne, la Benaize est un cours d'eau qui résulte de la fusion de plusieurs petits ruisseaux prenant leur source en Creuse sur les communes de Vareilles et de St Agant-de-Versillat. Le site intégré à l'inventaire ZNIEFF est localisé à l'aval de la digue du lac de Mondon. Dans ce secteur, la Benaize coule dans une vallée relativement encaissée au sein des leucogranites et présente des pentes boisées légèrement colluvionnées. Par endroit des affleurements rocheux permettent l'installation d'une flore saxicole parmi laquelle la Doradille du Forez, anciennement signalée, reste à confirmer. La végétation est dominée par une charmaie acidophile à Jacinthe des bois. Les bas de pente colluvionnés offrent une flore neutrocline dominée par la Mélisse uniflore, l'Euphorbe des bois, l'Aspérule odorante, le Troène ou encore le Millet des bois. Au plan faunistique, la rivière et sa vallée abrite une multitude

d'espèces remarquables comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) qui est un bon indicateur de la qualité des eaux. Il recherche les cours d'eau au courant rapide et au lit enroché, ou il côtoie la Truite commune (*Salmo trutta*) et le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*). A noter aussi quatre mammifères déterminants le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*), le Castor d'Europe (*Castor fiber*) et La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Pour les mollusques le Maillotin mousseron (*Truncatellina cylindrica*) qui préfère les affleurements rocheux et le Vertigo commun (*Vertigo pygmaea*) présent dans les prairies humides. Chez les coléoptères le rare Taupin ferrugineux (*Elatер ferrugineus*), qui vit adulte dans les cavités des vieux Chênes et Hêtres, parfois à terre, avec sa larve qui se développe aux dépens des larves de Cétoines.

De plus les cartes élaborées par le CSRPN sont d'ailleurs très révélatrices du fait que la Basse Marche représente une unité paysagère d'importance nationale. A ce titre-là, il est essentiel qu'elle soit totalement protégée!

Le territoire de Saint Sulpice est en bordure de La Trame verte et bleue (TVB) qui permet de préserver en priorité les espèces sensibles à la fragmentation et dont la préservation est considérée comme un enjeu national. La TVB doit contribuer au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces. Ce territoire fait partie des continuités inter régionales Milieux boisés, humides et bocagers.

Comme vous pouvez le lire, je suis donc très opposée à ce projet.

Je connais la nécessité impérieuse de trouver des sources de production d'énergie renouvelable.

Je suis convaincue que, dans notre région, la transition énergétique passe par des projets plus simples et moins destructeurs pour notre environnement, type biomasse ou photovoltaïque, projets sur lesquels je travaille activement. A l'opposé, ce parc éolien, s'il se revendique écologique, est certainement destructeur de l'environnement et très nuisible pour l'habitat et la santé des riverains.

Je vous remercie par avance pour toutes les actions que vous pourrez mener pour éviter ce désastre.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire, en l'expression de mes respectueux sentiments.

Marie Amélie Thauray